



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2015

Date de convocation du conseil municipal : le 25 février 2015

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Sylvie OLLIVIER, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Marianne MICHEL, Mikaël THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU et Pierre-Emmanuel JACQUEMET

Pouvoir : Marie-Claude CHANTELAUZE à Yves GENEVOIS, Antoine GIEU à Marc ARNAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 6 février 2015.
- Le Conseil décide:
 - de prescrire la révision du POS et sa transformation en PLU sur l'ensemble du territoire communal,
 - d'autoriser Monsieur le Maire :
 - à charger le Bureau d'étude EPODE - 44 rue Charles Montreuil 73 000 CHAMBERY – d'élaborer le PLU en concertation avec la Commission municipale d'urbanisme,
 - à mener la procédure en ce qui concerne l'association et la concertation des diverses personnes publiques,
 - de fixer les modalités de concertation prévues par le Code de l'urbanisme,
 - à associer les services de l'État lorsque Monsieur le Maire le jugera utile,
 - à solliciter de l'État et du Conseil Général de l'Isère une dotation pour compenser la charge financière de la Commune,
 - à allouer les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au PLU et à les inscrire au budget de l'exercice considéré.
- Le Conseil adopte les comptes administratifs 2014 comme suit :

Budget Communal

Section d'investissement

DEPENSES	12 618 032.77 €
RECETTES	15 050 247.83 €
RESULTAT	2 432 215.06 €

Section de fonctionnement

DEPENSES	18 985 829.72 €
RECETTES	25 064 613.89 €
RESULTAT	6 078 784.17 €

Budget Eau et Assainissement

Section d'investissement

DEPENSES	53 875.73 €
RECETTES	73 265.01 €
RESULTAT	19 389.28 €

Section d'exploitation

DEPENSES	468 489.84 €
RECETTES	376 920.75 €
RESULTAT	- 91 569.09 €

Budget Office Municipal de tourisme

Section de fonctionnement

DEPENSES	1 099 621.59 €
RECETTES	1 119 526.65 €
EXCEDENT	19 905.06 €

Budget Pôle Sports Loisirs

Section d'investissement

DEPENSES	125 470.48 €
RECETTES	71 450.94 €
RESULTAT	- 54 019.54 €

Section d'exploitation

DEPENSES	867 127.11 €
RECETTES	990 227.73 €
RESULTAT	123 100.62 €

- Le Conseil approuve les comptes de gestion 2014 : Commune, Eau et assainissement, Office Municipal de tourisme et Pôle Sports Loisirs établis par le Receveur Municipal, conformes en tous points aux comptes administratifs.

- Le Conseil constate les excédents de fonctionnement cumulés au 31 décembre 2014, ci-dessous détaillés, et décide de leur affectation aux budgets primitifs 2015 des budgets correspondants.

Budget Communal : 6 078 784.17 € Budget Pôle Sports Loisirs : 123 100.62 €
Budget Eau et Assainissement : 41 551.46 € Budget de l'Office de Tourisme : 19 905.06 €

- Le Conseil décide de maintenir à taux constants les taux d'imposition des taxes directes locales 2015, pour un montant total de **20 746 583** euros, comme suit :

Taxe d'Habitation 10.25 % Taxe Foncier Non Bâti 15.70 %
Taxe Foncier Bâti 38.53 % Contribution Foncière Entreprises 35.72 %

- Le Conseil décide d'allouer un montant global de subventions de 214 465.00 € aux associations.

- Le Conseil adopte les budgets primitifs 2015 qui s'équilibrent comme suit en dépenses et en recettes :

Budget Principal

Section de fonctionnement : 25 332 647.34 €
Section d'investissement : 14 485 674.43 €

Budget annexe Pôle Sports Loisirs

Section d'exploitation: 1 422 310.00 €
Section d'investissement : 355 042.04 €

Budget annexe Eau et Assainissement

Section d'exploitation : 555 552.01 €
Section d'investissement : 165 246.00 €

Budget de la régie municipale de l'Office de tourisme

Section d'exploitation: 1 145 016.73 €

- Le Conseil décide d'attribuer au budget Eau et Assainissement une subvention d'un montant de 514 000.00 €, au titre de l'année 2015.
- Le Conseil décide d'attribuer au budget annexe Pôle Sports Loisirs une subvention d'un montant de 1 016 000.00 €, au titre de l'année 2015.
- Le Conseil décide d'attribuer à la régie municipale « Office du Tourisme de Vaujany » une dotation d'un montant de 950 000.00 €, au titre de l'année 2015.
- Le Conseil décide d'affecter la taxe de séjour 2014 au budget 2015 de la Régie Municipale de l'Office de tourisme pour un montant de 29 069.64 €.

- Le Conseil décide d'attribuer les marchés relatifs à la souscription des contrats d'assurance de la Commune pour un montant de prime annuelle global de **39 243.60 € TTC** de la manière suivante :
 - Lot 1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » au cabinet GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne, 50 rue de Saint-Cyr – 69009 LYON pour un montant de prime annuelle de **23 251.76 € TTC**.
 - Lot 2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » au cabinet SMACL ASSURANCES, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT pour un montant annuel de **4 323.48 € TTC**.
 - Lot 3 « Assurance des véhicules et des risques annexes » au cabinet SMACL ASSURANCES, 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT pour un montant total annuel de **11 227.56 € TTC** (montant prime annuelle offre de base : 10 726.61 € TTC ; montant prime annuelle PSE n°1 AUTO MISSION : 500.95 € TTC).
 - Lot 4 « Assurance de la protection juridique » au Cabinet SARRE ET MOSELLE, 17 bis avenue Poincaré, CS 80045 – 57401 SARREBOURG pour un montant de prime annuelle de **440.80 € TTC**.
- Le Conseil approuve le transfert à la Communauté de Communes de l'Oisans de la compétence en matière de **réseaux et services locaux de communications électroniques**, approuve la modification de l'article 3.3 « autres compétences » des statuts de la Communauté de Communes de l'Oisans et demande au Préfet de l'Isère de bien vouloir prononcer ledit transfert de compétence.
- Le Conseil approuve les propositions du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme municipal réuni le 28 février 2015.
- Le Conseil approuve l'augmentation de 2% des tarifs des gîtes communaux pour la saison 2015/2016.
- Le Conseil approuve la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique » avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accueil jeunes enfants au sein du Pôle Enfance d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Le Conseil décide, suite au classement de la commune de Vaujany comme Station de Tourisme, de majorer l'indemnité de fonction du Maire à hauteur de 50%, fixant ainsi le montant de l'indemnité mensuelle brute à 969.37 € et les indemnités de fonction des Adjointes à hauteur de 50%, fixant ainsi le montant de l'indemnité mensuelle brute à 376.35€.

Décision du Conseil Municipal de siéger à huis clos à partir de ce point,

- Le Conseil fixe à 100% les taux pour la procédure d'avancement de grade dans la Collectivité pour l'année 2015, décide de retenir les critères suivants pour la détermination des avancements de grade : valeur professionnelle, compétence et ancienneté des Agents.
- Le Conseil décide de créer :
 - un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2015 au Service Technique,
 - un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet au Pôle Enfance afin de recruter un agent contractuel chargé de la cuisine et de l'entretien des locaux, à compter du 1^{er} juin 2015 pour une durée d'un an,
 - Un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps complet au Pôle Enfance (avec annualisation du temps de travail en fonction des besoins du service), à compter du 1^{er} avril 2015,
 - un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2015 au service Administratif,
 - un poste d'Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe à temps non complet et pour une période d'un an à compter du 16 mai 2015 au service Culturel,
 - un poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine au service Culturel.
- Le Conseil décide d'abroger la délibération du 16 janvier 2009 relative au Compte Epargne Temps et approuve les nouvelles modalités relatives à l'application, l'alimentation et l'utilisation du Compte Epargne Temps.

Le Maire,

 Yves GENEVOIS



